Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609114-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE
Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026-09-114

Objet : Actualisation du contrat "carte achat public" suite au changement de SIRET

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à 9h, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard FAGET

Membres en exercice : 73
Délégués titulaires présents : 56
Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Votants : 65

Délégués titulaires présents : 56
Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, COLOMBEL Sylvie, DUMONTET Jean Jacques, TOURADE François, CIPIERRE Francis,
Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,
Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, FAGET Bernard, EYMET Joel, BRAULT Daniel,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie, MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,
Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,
Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,
Secteur 8 : LACOSTE Gérard, PAGES Didier, CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric, GOURINCHAT Patrice,
Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, COURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,
Secteur 10 : BUFFIÈRE Alain, ROUX Evelyne, THOMAS Annie,
Secteur 11 : CAULIER Yvon, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,
Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine, FANIER Basile,
Secteur 13 : LAGENEBRE Jean Jacques, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
Secteur 14 : BOYER Flore, VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, BOIDE Thierry, IBERTO Dominique,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Délégués suppléants présents : 15 (dont 6* non-votants)
Secteur 6 : ROVERE Françoise, ROCHE Jean Claude*****,
Secteur 9 : DURAND Florence*****,
Secteur 10 : BERTRAND Christian, CONSTANT Didier*****,
Secteur 11 : ROUSSILLON Stéphanie,
Secteur 12 : PERIQUOI Alain, BRU Benoit*****,
Secteur 13 : METIFET Bernard, RONDONNIER Gilbert,
Secteur 14 : LESFARGUES Bruno, BRUNO Georges*, EYRAGNE Gaëlle*,
Secteur 15 : GRANEREAU Guy,
PERIGUEUX : POUJOL Julien

*** Dont 6 ne pouvant pas prendre part au vote** :
Monsieur ROCHE Jean Claude, secteur 6,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609114-DE

Monsieur CONSTANT Didier, secteur 10
Madame DURAND Florence, secteur 9,
Monsieur BRU Benoit, secteur 12,
Monsieur BRUNOT Georges et Madame EYRAGNE Gaëlle, secteur 14,

Délégués titulaires excusés : 17
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : BAGILET Laurent,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 10 : DEVAUX Daniel,
Secteur 11 : DURET Christian, CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian,
Secteur 13 : BONNAMY Jean Claude, MARCOMINI Benjamin, FISCHER Thierry,
Secteur 14 : FAURE Claudine,
Secteur 15 : DE MIRAS Gilbert,
PERIGUEUX : MOREAU Isabelle, MARTIN Sébastien,

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Laure BREANT, Adjointe au Directeur des Services Techniques, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :
Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°22023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte achat ;
Vu la délibération n°202312114 du 13 décembre 2023 relative au renouvellement de la carte achat public pour une durée de trois ans du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;
Vu la délibération n°202412110 du 4 décembre 2024 relative à la mise à jour des titulaires utilisateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral n°24-20263-05-03-00002 du 4 mai 2026 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) ;
Considérant que le SDE 24 s'est doté, en 2012, auprès de la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes, d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs ;
Considérant que la modification des statuts juridiques du SDE 24, de syndicat intercommunal à syndicat mixte fermé, induit par l'adhésion du Grand Périgueux au SDE 24, a entrainé l'attribution de nouveaux numéros de Siret ;
Considérant que suite à cette modification, il apparaît nécessaire de mettre en place un nouveau contrat de la solution carte achat ;

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 024-252401476-20260930-202609114-DE

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.
Ce nouveau contrat sera d'une validité de trois (3) ans à compter de la date de sa signature.
La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du SDE 24, deux (2) cartes d'achat aux porteurs désignés ci-dessous :

- Madame Séverine SALLET - Directrice Générale des Services
- Monsieur Nicolas AUBIN – Directeur Général Adjoint.

Tout retrait d'espèces est impossible.
Le montant du plafond global de règlements effectués par les cartes achat du SDE 24 est fixé à six milles (6 000) euros pour une périodicité mensuelle.
La Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte achat du SDE 24 dans un délai de moins de 5 jours.
Le Comité Syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte achat, dans les conditions prévues à l'article 4 du décret 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat.
L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne et ceux du fournisseur.
Le Comité Syndical créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne retraçant les utilisations de la carte achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la collectivité procède au paiement de la Caisse d'Epargne.
Le SDE 24 paiera ses créances à l'émetteur dans un délai maximum de trente (30) jours.
La cotisation mensuelle par carte est fixée à trente-neuf euros (39) euros, comprenant la gratuité des commissions par transaction ainsi que les frais de services ou d'installation.
Les prestations comprises dans le forfait sont :

Ouverture du compte	Le forfait comprend la remise de(s) carte(s) et l'envoi du (des) code(s) confidentiel(s). La Caisse d'Epargne ouvre un compte technique au nom de l'entité afin de comptabiliser les dépenses effectuées par carte et les virements en remboursement de la créance de la Caisse d'Epargne. Le solde du compte technique est consultable sur le portail internet CE net SP.
Accès au portail internet CE net SP	Le titulaire du compte technique dispose d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes (référencement des fournisseurs, paramétrage des plafonds, relevé d'opérations, factures...)
Coût de gestion de la trésorerie	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Epargne.
Gestion de contrat et de compte	La gestion de tenue de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Epargne.

Les frais à l'acte sont de :

- 9.50€ pour une refabrication de carte ;
- 7.00€ pour une réédition du code secret ;
- 15.00€ pour la suppression d'une carte.

Vu le rapport présenté par le Vice-président en charge des finances et de l'administration générale,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise en place d'un nouveau contrat, auprès de la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes, de solution carte Achat pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de signature, dans les conditions présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents contractuels entre le SDE 24 et la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes ainsi que tous les documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Lionel ARMAGHANIAN